

Blois, le 18 janvier 2021

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Réunis ce lundi 18 janvier 2021 en commission permanente, à Vendôme dans la salle Le Minotaure afin de permettre au plus grand nombre d'être en présentiel, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont attribué des subventions et délibéré sur des sujets relatifs notamment aux solidarités, à la politique culturelle et à la lecture publique, à la politique sportive et aux activités de nature.

I / SOLIDARITÉS

1- Schéma départemental de l'autonomie 2021-2025

Le département, « chef de file de l'action sociale », réalise un schéma d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit, pour une période de cinq ans, d'un document directeur et stratégique d'aide au pilotage et à la décision des politiques départementales.

Ce schéma précise la nature, le niveau et l'évolution des besoins de la population ; il met en lumière les perspectives et objectifs d'amélioration de l'offre et élabore les principes de collaboration entre le conseil départemental et ses partenaires.

Ce nouveau schéma départemental de l'autonomie couvre la période 2021 à 2025 et se structure en 5 axes : connaître et se faire connaître ; le parcours domiciliaire ; le parcours résidentiel ; accompagner et aider ; mettre en œuvre, suivre et évaluer.

Pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma, le département s'engage avec ses partenaires dans l'élaboration d'une nouvelle gouvernance départementale des politiques de l'autonomie inédite en France visant à structurer de manière cohérente les parcours de vie des usagers en perte d'autonomie à l'échelle territoriale.

Ce nouveau schéma de gouvernance en Loir-et-Cher s'inscrit dans la réflexion nationale actuelle autour de la loi grand âge et autonomie et de la future loi 4D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Décomplexification), expérimentation législative portée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

II / Plan d'actions « le 41 en bonne santé » 2021-2026 »



À l'issue du Grand débat de la santé en Loir-et-Cher lancé en juillet 2020, le plan d'actions partenarial « Le 41 en bonne santé – 2021-2026 » a été élaboré en mode projet afin de définir et mettre en œuvre un programme d'actions ambitieuses et innovantes, en lien avec les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, associatifs et institutionnels. **Objectif : renforcer les dispositifs nécessaires aux politiques de santé menées par les partenaires locaux pour améliorer l'offre de santé des Loir-et-Chériens.**

Pour rappel :

Afin de garantir à tout Loir-et-Chérien un accès aux soins égal et continu, et ce à tous les âges de la vie, mais aussi pour améliorer les parcours de santé, le département a décidé de développer une politique santé, complémentaire des dispositifs institutionnels et privés existants.

- En décembre 2013 : adoption du dispositif « Toubib, où est notre toubib ? » décliné en 10 actions coup de poings mises en œuvre en 2014.
- En décembre 2014 : adoption du schéma départemental « Accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher 2015-2020 », lié à la démarche Loir&Cher 2020.

Ce plan, « Le 41 en bonne santé – 2021-2026 », a pour ambition de valoriser les atouts du Loir-et-Cher pour faire venir et faire rester les professionnels de santé, **d'offrir** une meilleure lisibilité et coordination des actions de politiques d'offre de santé, et **d'inciter** à la mise en œuvre de réponses complémentaires pour un exercice innovant de la médecine.

Il se compose de 4 axes : améliorer l'efficacité de l'offre de santé, développer l'accès aux soins, renforcer la prévention pour lutter contre les fragilités, renforcer les parcours de santé ; **et 17 actions** identifiants pilotes et contributeurs et visant à atteindre les objectifs à atteindre et les moyens de mise en œuvre.

2- Aides exceptionnelles

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 novembre dernier, le foyer d'hébergement « Le Clair Logis » à Oucques-la-Nouvelle, géré par l'APIRJSO accueillant 20 personnes en situation de handicap a subi un incendie qui a partiellement touché le bâtiment. Les résidents sont relogés au foyer de jeunes travailleurs « Escale et Habitat » situé 37 rue Pierre et Marie Curie à Blois en attendant la réalisation des travaux au Clair Logis.

Les résidents accompagnés de professionnels doivent se rendre chaque jour à Oucques-la-Nouvelle pour travailler à l'ESAT. Le département va accompagner financièrement le foyer d'hébergement « Le Clair Logis » par l'attribution d'une aide exceptionnelle annuelle de 66 000 € T.T.C. (sur la base d'environ 21.5 jours par mois).

II/ POLITIQUE CULTURELLE ET LECTURE PUBLIQUE

1- Politique culturelle

Patrimoine architectural : ont été attribués 38 681 € à la commune de Seigy pour des travaux de restauration de l'église Saint-Martin, classée au titre des monuments historiques et 24 414 € à la commune de Couëtron-au-Perche pour des travaux de sécurisation du clocher de l'église Notre-Dame de Oigny, au titre du patrimoine rural non protégé.

Éducation artistique et culturelle : il a été attribué 8 subventions pour un montant total de 24 000 € dans le cadre du protocole d'accord départemental d'éducation artistique et culturelle établi entre la DRAC Centre-Val de Loire, l'académie d'Orléans-Tours et le département de Loir-et-Cher. Ce dispositif éducation artistique et culturelle vise à développer des projets novateurs dans les écoles, collèges et IME dans toutes les disciplines artistiques (musique, théâtre, danse, arts visuels, patrimoine, lecture...).

Festillésime 41 : Il a été attribué 6 subventions pour un montant de 6 267 € à la commune de Chailles pour la programmation du « P'tit bal perdu » le 17 octobre 2021, à la commune de Marchenoir pour la programmation de « Devos, rêvons de mots » le 27 novembre 2021, au SIVU Beauregard (Les Montils) pour la programmation de « Mais n'te promène donc pas toute nue » le 19 mai 2021, à l'Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS - La Marolle-en-Sologne) pour la programmation « Le mètre mot » le 20 février 2021, au Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE - Blois) pour la programmation « Le secret de Grand Pierre et Vitain » le 21 novembre 2021, et à l'association Art village (Mer) pour la programmation de l'« Ensemble Consonance : dialogues baroques » le 30 mai 2021.

2- Lecture publique

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à l'action culturelle en bibliothèque : il a été attribué une subvention de 564 € à la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois pour l'organisation d'une lecture théâtrale le samedi 23 janvier 2021 à Fréteval.

Signature de la Charte d'adhésion au réseau Micro-Folie avec l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette.

Signature de conventions de desserte avec la commune de Marolles pour le prêt de films et de documents sonores au point lecture.

III / POLITIQUE SPORTIVE ET ACTIVITÉS DE NATURE

Aide au sport de haut niveau - disciplines individuelles : 340 € à l'association Saint-Martin-Sports Romorantin – Tir à l'arc (Romorantin-Lanthenay) pour la participation d'une athlète à un championnat de France de tir à l'arc au cours de la saison sportive 2019/2020.

Aménagement des sites de pratique de sports de nature : 1 287 € à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre pour l'aménagement d'un nouveau point de départ sur le circuit de randonnée pédestre dit « de la clancheuse ».

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12